

Du médecin spécialiste au micro-entrepreneur, le grand écart des revenus

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 125 • Juillet 2021



En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, la moitié des 253 000 personnes ayant une activité non salariée (hors microentrepreneurs et agriculteurs) retirent moins de 2 070 euros mensuels de cette activité non salariée. Une sur dix ne tire même aucun profit de son activité. Les revenus sont nettement plus élevés pour les professions libérales de la santé, comme les médecins et les dentistes, et plus faibles dans les services aux particuliers hors santé. Les femmes non salariées, moins présentes dans les activités les plus rémunératrices, gagnent 12 % de moins que les hommes. Les revenus des non-salariés sont plus élevés dans le Rhône et plus faibles dans les deux Savoie et l'Ardèche, du fait de différences sectorielles départementales. Les microentrepreneurs touchent de plus faibles revenus, et la moitié d'entre eux sont multi-actifs.

Architectes, experts-comptables, médecins libéraux, commerçants, chauffeurs de taxi, kinésithérapeutes, moniteurs de ski, psychologues... ces professions très diverses font toutefois partie d'un même ensemble, celui des **non-salariés**. En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, ils se répartissent entre 253 000 indépendants « classiques » et 121 100 microentrepreneurs. Les revenus issus de leur activité non salariée varient beaucoup. Dans certains secteurs tels que la culture, les commerces, les loisirs, la restauration et les bars, ces revenus souffrent fortement de la crise sanitaire actuelle et de la fermeture des commerces dit « non essentiels », des lieux de culture ou des activités récréatives. Les données actuellement disponibles au niveau régional ne permettent pas encore de mesurer l'impact de cette crise sur ces revenus. Cette étude vise à établir un constat de la situation avant crise. Les microentrepreneurs font l'objet d'une analyse particulière ► **encadré**. Les agriculteurs sont également exclus du champ de cette étude. Leur situation varie fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations de prix, des aléas climatiques pesant sur les récoltes et des risques épidémiologiques qui pèsent sur les cheptels.

Certaines activités concentrent un nombre important de non-salariés : la construction (14,2 % des non-salariés de la région soit 36 000 personnes), les professions paramédicales (11,7 %), l'hébergement-restauration (8,5 %), les médecins et dentistes (8,0 %) et le commerce de détail en magasin (7,3 %). Le reste des non-salariés se trouvent dans un grand nombre de secteurs d'activité (16 000 comptables, 7 300 juristes, 2 900 architectes, 200 artistes du spectacle vivant...).

Des revenus non salariés un peu plus faibles dans la région

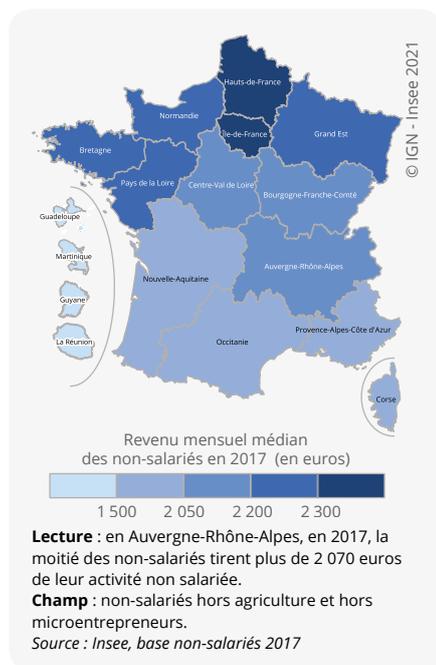
En Auvergne-Rhône-Alpes, en 2017, la moitié des 253 000 non-salariés retirent moins de 2 070 euros mensuels de leur activité en tant qu'indépendants, contre 2 120 euros en France. Ces **revenus d'activité non salariée** peuvent être complétés par des salaires, des allocations chômage, des prestations sociales... ► **méthode**. Auvergne-Rhône-Alpes se classe au neuvième rang des treize régions françaises pour le revenu d'activité médian issu des activités non salariées, alors qu'elle est deuxième derrière l'Île-de-France pour le salaire net médian. Globalement, les revenus d'activité

des indépendants « classiques » sont supérieurs au nord de la France et plus faibles au sud. Ils sont les plus élevés en Île-de-France et dans les Hauts-de-France, suivis du Grand Est et d'un bloc de régions situées au nord-ouest ► **figure 1**. Dans cette partie nord de la France, la part des non-salariés est inférieure à la moyenne nationale et les activités les plus rémunératrices (comme la santé ou les services aux entreprises) sont surreprésentées. Dans le centre et le sud-est de la France, les revenus d'activités non salariées sont moins élevés. Enfin, les régions présentant les plus faibles revenus d'activité des non-salariés sont situées au sud et au sud-ouest de la France (Occitanie et Nouvelle-Aquitaine).

Un non-salarié sur dix ne retire aucun revenu de ses activités non salariées

Même avant la crise sanitaire et économique actuelle, un dixième des non-salariés ne retirait aucun profit de leur activité d'indépendants sur l'ensemble d'une année. C'est le cas d'une personne sur quatre dans les activités immobilières. En effet, la location et l'exploitation de biens immobiliers propres ou loués nécessitent

► 1. Revenus d'activités non salariées par région en 2017



d'importants investissements, pouvant diminuer le résultat de ces entreprises. Dans le secteur des arts et spectacles, un cinquième des non-salariés n'ont pas généré de revenus grâce à cette activité. Cette dernière est souvent complétée par un emploi salarié et peut constituer une activité d'appoint. À l'autre extrémité, les professions médicales (médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires) sont très peu concernées par les revenus d'activités non salariées nuls ► **figure 2**.

Des revenus plus importants dans la santé et plus faibles dans les services aux particuliers

Les revenus des activités non salariées varient beaucoup d'un secteur et d'une profession à l'autre. Le secteur de la santé (médecins et dentistes, professions paramédicales, psychologues, sophrologues et psychanalystes) bénéficie des revenus d'activité les plus élevés, puisqu'ils dépassent 3 500 euros par mois pour la moitié d'entre eux (revenu médian). Les médecins et dentistes constituent les professions indépendantes les mieux rémunérées, avec un revenu médian mensuel avoisinant les 6 700 euros. Au sein même du groupe des médecins, les disparités sont fortes selon les spécialités exercées. Pour les généralistes, le revenu médian issu de leur activité non salariée est de 5 700 euros, là où il atteint 12 900 euros pour les chirurgiens et même 13 700 euros pour les radiologues. Les pharmaciens, apparentés aux professions de santé, ont aussi de hauts revenus d'activité (5 000 euros).

Les non-salariés travaillant dans les services aux entreprises et services mixtes (activités juridiques et comptables, activités financières, photographie et design) bénéficient d'un revenu d'activité médian mensuel de 2 700 euros, le plus élevé après celui du secteur médical. Les activités juridiques et comptables, plus spécifiquement, font partie des professions indépendantes parmi les plus rémunératrices après les médecins, dentistes et pharmaciens, avec 4 600 euros par mois. À l'inverse, avec un montant médian de 1 100 euros, les non-salariés des secteurs des services aux particuliers (hors santé) sont ceux qui retirent les revenus les plus faibles de leur activité. Ils sont particulièrement bas dans les activités des arts, spectacles, activités récréatives (670 euros mensuels) et dans le commerce de détail hors-magasin (vente par correspondance et sur les marchés). Les activités d'enseignement sous le régime des indépendants génèrent également de faibles revenus (970 euros mensuels), ce secteur incluant notamment les moniteurs de ski, qui n'exercent pas leur activité sur l'ensemble de l'année.

16 % des non-salariés ont également un emploi salarié

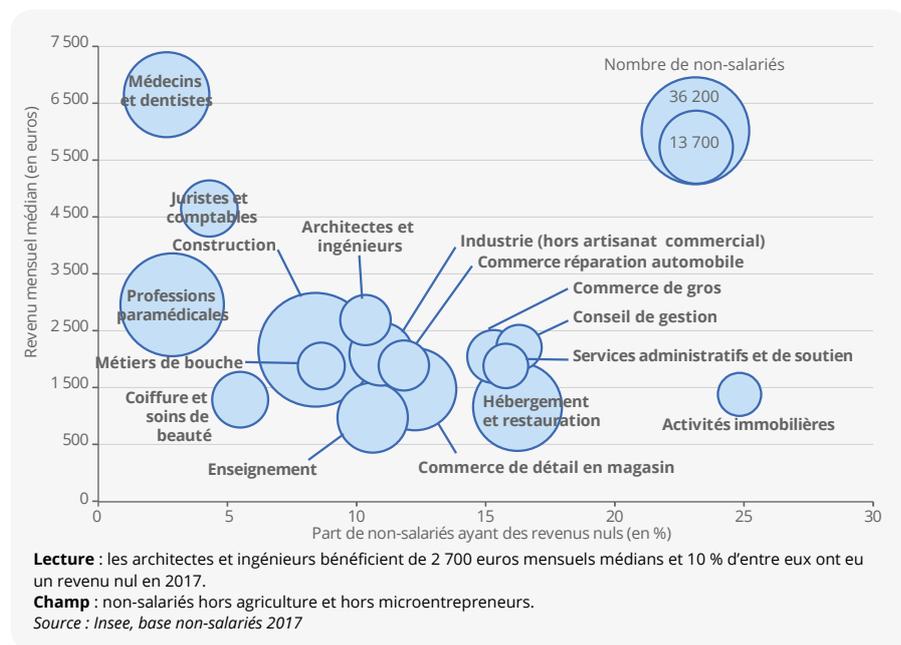
Les non-salariés peuvent, à titre d'activité d'appoint et parfois d'emploi principal, exercer une activité salariée. En Auvergne-Rhône-Alpes, c'est le cas de 16 % des indépendants. Pour la moitié de ces multi-actifs, les revenus générés par l'activité salariée sont supérieurs aux profits retirés en tant qu'indépendants. Si l'on ne considère que les indépendants ayant eu des revenus

nuls dans l'année 2017, alors ce sont 42 % d'entre eux qui ont un emploi salarié. Cette multi-activité concerne tout autant certaines professions non salariées à hauts revenus, comme les médecins et dentistes (à hauteur de 28 %) que d'autres professions moins rémunératrices comme les personnes faisant de l'enseignement (40 %), les artistes (28 %), les psychologues, psychanalystes et sophrologues. En effet, certains médecins exercent à la fois leur activité en libéral et dans des établissements hospitaliers où ils sont salariés. Dans les activités artistiques et récréatives, qui génèrent peu de revenus en moyenne, les personnes sont souvent contraintes d'avoir un emploi salarié. Pour leur part, les moniteurs de ski, comptabilisés dans l'enseignement, ne peuvent exercer leur profession qu'une partie de l'année. Celle-ci est donc souvent complétée par un emploi salarié le reste de l'année.

Les femmes non salariées gagnent moins que les hommes

En 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, la moitié des femmes retirent moins de 1 900 euros de leur activité non salariée, un montant inférieur de 12 % à celui des hommes ► **figure 3**. Les professions les plus rémunératrices sont en effet les moins féminisées, et les revenus d'activité des femmes sont plus faibles dans la plupart des secteurs. Par exemple, les femmes sont largement majoritaires dans les métiers de la coiffure et des soins de beauté (85 %) où les revenus d'activité médians sont très modestes (1 300 euros par mois).

► 2. Revenu mensuel médian des non-salariés selon la part de revenus nuls et le domaine d'activité en 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes



L'écart de revenu est très important dans la construction (40 % de moins pour les femmes) et l'industrie (60 % de moins pour les femmes). Toutefois, ces secteurs sont très peu féminisés. Le secteur de la santé, majoritairement féminin, connaît des inégalités hommes/femmes très importantes. Le revenu médian des hommes dans ce secteur est de 5 140 euros mensuels, alors que celui des femmes n'est que de 3 000 euros, soit 38 % de moins. Cette différence importante tient d'abord à ce que les femmes sont minoritaires (43 %) dans les professions très rémunératrices de médecins et de dentistes. À l'inverse, elles sont largement majoritaires (73 %) dans les professions paramédicales, moins rémunérées. Mais au sein même des médecins et dentistes, de fortes inégalités demeurent : la moitié

des femmes médecins gagnent plus de 5 100 euros par mois, alors que ce revenu médian est de 8 200 euros pour les hommes. Là encore, l'explication tient en partie à la faible part des femmes dans les spécialités les plus rémunératrices : 43 % des médecins généralistes sont des femmes, alors que la part de celles-ci est nettement plus faible chez les radiologues (34 %) et chez les chirurgiens (12 %).

Parmi les non-salariés, les quadragénaires ont les plus hauts revenus d'activité

Les revenus des non-salariés dépendent également de leur âge. Les plus de 60 ans, qui représentent 11 % des non-salariés dans la région, sont ceux qui ont les plus

faibles revenus. La moitié d'entre eux retirent moins de 1 200 euros de leurs activités non salariées. Ils ont souvent la possibilité de bénéficier d'une retraite progressive. Par exemple, les artisans et commerçants peuvent demander à toucher une partie de leur retraite tout en exerçant une activité à temps réduit. À l'inverse, les quadragénaires ont les revenus les plus élevés, la moitié gagnant plus de 2 300 euros par mois.

Hors agriculture, des revenus plus élevés dans le Rhône et plus faibles en Savoie et en Ardèche

Les revenus d'activité médians des non-salariés sont beaucoup plus élevés dans le Rhône (2 400 euros) qu'en Haute-Savoie (1 900 euros) ou qu'en Ardèche et en Savoie (1 700 euros) ► **figure 4**. Deux facteurs expliquent ces variations. D'une part, les écarts de revenus sont réels au sein d'un même secteur entre deux territoires. D'autre part, le poids des secteurs les plus rémunérateurs et celui des moins rémunérateurs diffèrent entre les territoires. Ainsi, dans le Rhône, on compte proportionnellement peu de services aux particuliers hors santé (13 % contre 20 % dans la région) et beaucoup de services aux entreprises (27 % contre 18 %) et de services de santé (24 % contre 21 %). De plus, le revenu médian des non-salariés des services aux entreprises est plus élevé dans le Rhône que pour l'ensemble de la région. À l'inverse, le poids de ce secteur est plus faible dans l'Allier (12,3 %), en Ardèche (11,5 %), en Haute-Loire (10,6 %) et dans le Cantal (9,4 %), contribuant à des revenus non salariés plus modestes dans ces territoires.

Les faibles revenus des non-salariés en Savoie et Haute-Savoie s'expliquent par le poids important du tourisme d'hiver dans ces deux départements. Ainsi, en 2017, en Savoie, 20 % des non-salariés ont une activité d'enseignement, incluant les leçons de ski (contre 5 % pour l'ensemble de la région). La faiblesse des revenus non salariés en Ardèche concerne tous les secteurs d'activité (à part celui des transports). En particulier, les revenus des services aux entreprises sont bien moindres en Ardèche que dans la région (2 090 euros contre 2 680 euros). Dans la Drôme, les revenus des non-salariés sont également inférieurs à ceux de la région dans tous les secteurs, sauf les transports, mais la structure par activité est plus favorable qu'en Ardèche, avec une part plus élevée des activités les plus rémunératrices.

Dans le secteur des transports, les revenus d'activité des non-salariés sont nettement plus élevés dans les départements moins urbains. Ainsi, le revenu médian des non-salariés du secteur dépasse 2 000 euros dans l'Ain, l'Allier, l'Ardèche, le Cantal, la

► 3. Revenus médians des non-salariés selon le sexe et le secteur d'activité agrégé en Auvergne-Rhône-Alpes (en euros)

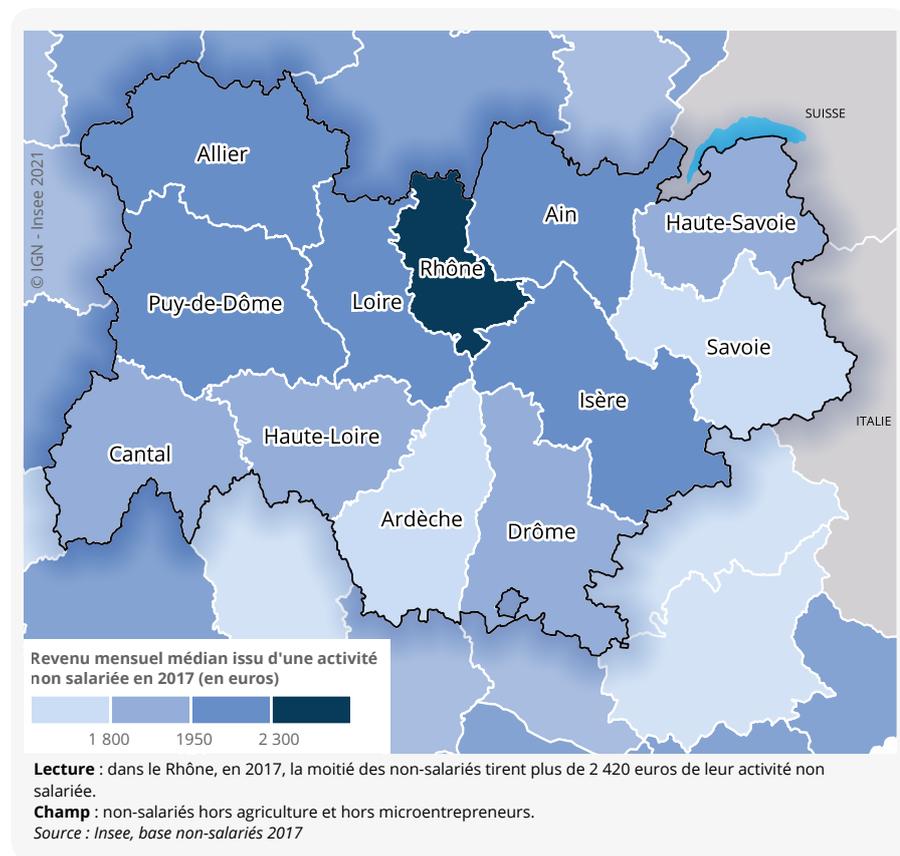
Secteur d'activité agrégé	Hommes	Femmes
Industrie (hors artisanat commercial)	2 350	900
Construction	2 200	1 300
Commerce et artisanat commercial	1 900	1 400
Transport	1 700	1 500
Services aux entreprises et services mixtes	2 900	2 300
Services aux particuliers (hors santé)	1 150	1 100
Santé humaine et action sociale	5 150	3 000
Secteurs d'activité indéterminés	1 000	250

Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2017, la moitié des hommes non salariés travaillant dans l'industrie tirent plus de 2 350 euros de leur activité non salariée. Pour les femmes, ce revenu médian n'est que de 900 euros.

Champ : non-salariés hors agriculture et hors microentrepreneurs.

Source : Insee, base non-salariés 2017

► 4. Revenus mensuels d'activités non salariées médians par département en 2017



► Le microentrepreneuriat est faiblement rémunérateur mais est exercé une fois sur deux en parallèle avec un emploi salarié

Les microentrepreneurs économiquement actifs représentent près du tiers des non-salariés non agricoles (32,3 %) de la région soit 121 100 personnes. La moitié d'entre eux retire moins de 230 euros par mois de leur activité non salariée, 4 % ayant même un revenu nul en 2017.

Les microentrepreneurs représentent environ deux tiers des non-salariés dans le « commerce hors-magasin », les « arts, spectacles et activités récréatives », les « autres services personnels » et les « autres activités spécialisées » (qui regroupent entre autres les activités photographiques et de design).

Ils sont à l'inverse très peu présents dans la santé et l'action sociale (7 %) sauf dans les « autres services de santé et action sociale » (psychologues, psychanalystes, sophrologues), où ils représentent là aussi près des deux tiers (65 %) des effectifs non salariés.

Le revenu mensuel médian des microentrepreneurs est inférieur à 500 euros dans tous les secteurs, sauf dans les professions paramédicales (600 euros) et les activités juridiques et comptables (710 euros). Il est particulièrement faible pour les « autres services de transports et entreposage » (60 euros), et pour le « commerce de détail hors-magasin » (80 euros).

Presque la moitié des microentrepreneurs ont un emploi salarié complémentaire (47 %), et plus du tiers d'entre eux en tirent une rémunération supérieure à celle de leur activité non salariée (37 % contre 9 % seulement parmi les autres non-salariés).

Drôme, la Loire et la Haute-Loire, alors qu'il atteint à peine 1 200 euros dans le Rhône. En effet, dans les départements urbanisés, les chauffeurs VTC sont relativement plus présents. Or, en France métropolitaine, les revenus d'activités non salariées des chauffeurs VTC sont inférieurs de moitié à ceux des taxis.

Sandra Bouvet, Serge Maury (Insee)



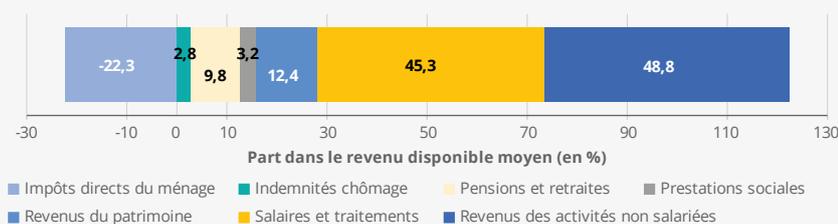
Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions et méthode

Les non-salariés sont l'ensemble des personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés d'une part les microentrepreneurs, d'autre part les non-salariés « classiques ». Ceux-ci peuvent être des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de SARL. Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant une activité salariée à titre principal.

Le revenu d'activité des non-salariés repose sur le revenu professionnel imposable, après réintégration de certains allègements fiscaux et des cotisations sociales facultatives. En pratique, il correspond à l'assiette qui sert au calcul de leurs cotisations personnelles d'allocations familiales. Cette assiette est définie par les organismes sociaux, sur la base des déclarations sociales de revenu effectuées par les non-salariés auprès de leur centre d'affiliation. Ce revenu peut être complété par d'autres revenus (activités salariées, prestations sociales, revenus du patrimoine...) et peut donc ne constituer qu'une partie du revenu du non-salarié ► **figure**.

► Décomposition du revenu disponible de 2017 des ménages composés d'au moins un non-salarié



Lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, en 2017 le revenu disponible des ménages comportant au moins un non-salarié se décompose en 48,8 % de revenus des activités non salariées, 45,3 % de salaires et traitements, 12,4 % de revenus du patrimoine, etc. À ce total sont retranchés les impôts directs qui représentent 22,3 % du revenu disponible.

Champ : ménages comprenant au moins un non-salarié non agricole en 2017.

Source : Insee, *Filosofi 2017*

Mis en place le 1^{er} janvier 2009, le régime d'auto-entrepreneur (requalifié **microentrepreneur** depuis fin 2014) est accessible si le seuil de chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés (ces seuils ont doublé le 1^{er} janvier 2018). Il offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifiés des cotisations et contributions sociales.

► Source

La base non-salariés est issue de deux sources administratives, gérée par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et par la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA). La présente étude se focalise sur les non-salariés non agricoles.

► Pour en savoir plus

- « Le microentrepreneuriat, source de croissance et de transformation de l'emploi non salarié », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 80, mai 2019
- « Non-salariés : de grandes disparités de revenus », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 44, novembre 2015
- « Les revenus d'activité des non-salariés en 2018 : une nouvelle hausse du revenu moyen, favorisée par des mesures législatives », *Insee Première* n° 1817, septembre 2020
- « Emploi et revenus des indépendants », *Insee Références*, édition 2020

